



**Prochaine journée thématique
5 mai 2009**

Le lieu et le programme de
cette rencontre vous seront
communiqués ultérieurement

RESEAU REGIONAL ENERGIE & PRECARITE COMPTE-RENDU DE LA JOURNEE THEMATIQUE

17 février 2009

Europôle de l'Arbois Aix en Provence

Améliorer le bâti pour réduire la précarité énergétique (II) Des idées aux actes !

Cette journée a rassemblé 41 participants de 27 structures

Les objectifs opérationnels de cette rencontre

En continuité de la première journée sur ce thème, l'objectif de cette journée est d'approfondir nos échanges en vue d'élaborer des propositions concrètes.

Quelques points d'actualités sur la précarité Energétique

En Europe :

Extension du FEDER

La France a obtenu, lors de sa présidence de l'Union européenne, une extension du champ d'intervention du fonds régional européen FEDER aux logements des personnes à faibles revenus.

En France

Les suites du Grenelle de l'Environnement... Soutenir l'investissement des ménages

La loi de finances 2009 a acté une amélioration du crédit d'impôt développement durable ainsi que la mise en place d'un éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) pour encourager la rénovation lourde des logements. Un soutien fiscal spécifique aux ménages acquérant des logements à basse consommation d'énergie a été également introduit (majoration de 20.000 euros du prêt à taux zéro, extension du crédit d'impôt TEPA).

Soutenir l'amélioration des logements sociaux

Avec la rénovation de 4,2 millions de logements sur le territoire, en commençant par les 800.000 les plus dégradés.

L'action de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) devrait être renforcée en 2009 et 2010, grâce à la mise en place d'un fonds de lutte contre l'habitat indigne et les dépenses énergétiques de 200 millions d'euros pour améliorer 80.000 logements en deux ans.

Retrait des Lampes à Incandescence

Une convention a été signée entre le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et différents acteurs de la grande distribution et du bricolage

pour le retrait de la vente des ampoules à incandescence et la promotion des lampes basse consommation.

Le remplacement des ampoules à incandescence par des « lampes basse consommation » permettrait à la France d'économiser 8 térawatts-heures de consommation d'électricité (soit l'équivalent de deux fois la consommation annuelle d'électricité des habitants de Paris).

Nouvelles procédures en cas d'impayés de factures

Une nouvelle procédure est entrée en vigueur le 15/12/2008 applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau (décret n°2008-780 du 13 août 2008).

Premier Congrès FSL les 23 & 24 Avril 2009

Le premier congrès national des FSL aura lieu à Bordeaux les 23 et 24 avril 2009, organisé par l'ADF (Assemblée des Départements de France) et le Conseil Général de Gironde.

Appel à Projet 2009 de la Fondation de France

Cet appel à projet intitulé « Habitat, développement social et territoires » a notamment pour objectifs de :

- Favoriser l'implication des locataires lors d'une rénovation,
- Réaliser des opérations publiques ou privées de logements pour les ménages modestes,
- Soutenir les actions d'autoréhabilitation,
- Soutenir les projets de maîtrise de l'énergie pour les publics en difficulté.

De quoi financer nos projets !

Atelier en grand groupe : Les acteurs de la précarité énergétique en PACA : ressources et compétences

Objectifs de l'atelier

Des compétences complémentaires ne suffisent pas à ce que les projets se mettent en place. Aussi, il faut réussir à **créer du lien entre les acteurs** ; ce que propose la méthode d'échanges réciproques de savoirs. Les petits groupes échangent successivement des aspects de leur vie d'une manière générale pour progressivement zoomer sur le thème plus concret de la précarité énergétique. Enfin, les groupes échangent sur leurs besoins et leurs compétences dans ce domaine.

L'objectif plus opérationnel sera de **créer un annuaire des compétences sur la précarité énergétique en paca.**

↔ Extraits des interventions et des échanges en plénière

Propositions des participants pour la construction de l'annuaire RREP :

« L'intérêt que pourrait avoir cet annuaire serait de pouvoir l'utiliser, faire une recherche par différentes entrées : nom, structure, et surtout par **types de ressources** c'est ce qui relève en effet de l'intérêt du réseau. »

« Il faudrait envisager une approche **Base de données** plutôt qu'un simple tableur, spécifier les types de structures en s'étant au préalable entendus sur les **types de catégories** »

« Faire en sorte que cet annuaire soit utilisable en version papier. Les structures peuvent être classées en fonction des compétences et des **territoires d'intervention**. Pour faciliter l'usage, un tableau type annuaire complet, et un tableau très synthétique ».

« Il faudra être attentif aux dates de mise à jour et au renouvellement des contacts, c'est un travail qui nécessite **un référent spécifique** si on veut être sûrs qu'il fonctionne »

Proposition de construction d'un annuaire construit en fonction des propositions ressorties dans l'atelier (avec une fonction filtre pour une recherche simplifiée).

NOM	PRENOM	FONCTION	Service	STRUCTURE	ADRESSE	TEL	MAIL	Ressource sur...
								↓



- Expériences projets
- Contacts professionnels
- Connaissances techniques : diagnostics, juridiction, institutions
- Fonctionnement et marges de manœuvre des bailleurs
 - Formations
 - Montage de dossier pour des projets
 - Moyens humains et financiers
- Sensibilisation des ménages, connaissance des ménages

1 L'auto-réhabilitation accompagnée : l'expérience des Compagnons Bâisseurs (Martine Abbadie Dalemont)

L'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) est le cœur des métiers des Compagnons Bâisseurs de Provence. Ils appartiennent à un réseau national, l'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs. Ce mouvement autrefois chrétien et aujourd'hui laïque est né dans l'après guerre, il avait pour vocation à son origine de créer des logements pour les réfugiés venus de l'Est. En région PACA, l'association comprend 30 salariés.

L'objectif de ce mouvement est d'**accompagner les familles**, pour qu'elles **réhabilitent leur logement** et continuent de l'entretenir de manière **autonome**. Une fois le chantier terminé. Il s'agit également d'**instaurer une relation éducative entre la famille et l'accompagnant technique**.

Les compagnons bâtisseurs fonctionnent de la manière suivante : ils réalisent des **ateliers de quartier** avec les différents habitants qui souhaiteraient réhabiliter leur logement puis organisent des chantiers chez les habitants en question. Sont conviés au chantier l'ensemble des membres de l'atelier, l'objectif étant, par ce biais de **créer une dynamique collective**.

Par cette démarche, il s'agit de travailler plusieurs dimensions : **réappropriation de son logement** par la famille, **redynamisation des liens entre les membres de la famille**, ou encore permettre aux bénéficiaires de se remettre en projet, de **repenser le lendemain**, de « **faire en autonomie** », de se penser comme un acteur de la vie dans la cité, et donc de rétablir la personne dans son environnement. Les compagnons bâtisseurs peuvent également intervenir auprès des propriétaires afin de se faire agents de la médiation, notamment quand il s'agit de réaliser des travaux.

Les animateurs des compagnons bâtisseurs doivent quant à eux en permanence inventer et bricoler, créer de véritables compétences, d'ordre social, juridique, technique et éducative, renouvelées sans cesse en situation. La question est celle d'une action qui ne produise pas de nouveaux « désordres ».

L'intervenante a précisé qu'il était difficile de dissocier la précarité énergétique de la précarité de manière plus générale. Elle a également mentionné qu'il existait des documents relatifs à l'évaluation des travaux menés par les compagnons bâtisseurs, l'un d'entre eux a été réalisé par le cabinet FORS Recherche sociale, il est disponible en ligne sur le site de l'association (<http://www.compagnonsbatisseurs.org/>). Une démarche en interne est également en cours au

sein des compagnons bâtisseurs PACA sur la formalisation de l'ARA, sur le type de contrat qui était conclu entre la famille et l'accompagnant, étant entendu que cette relation revêt un caractère quelque peu « énigmatique ».

Par ailleurs, pour répondre à la question sur le vide juridique mis en avant lors de la réunion de décembre, il a été précisé que chaque habitant devait être membre de l'association et à ce titre était pris en charge par l'assurance de l'association, au titre de la responsabilité civile. Il a été rappelé à ce titre que les travaux réalisés ne comprenaient pas les travaux d'électricité. **Seul des travaux de second œuvre sont envisageables.**

Les participants ont souhaité connaître des exemples de cas où la démarche des compagnons bâtisseurs ne fonctionnait pas : il apparaît que la dimension collective peut s'avérer difficile à mobiliser, notamment lors des ateliers de quartier. Les femmes seules ont du mal à venir, fatiguées par le travail et la gestion de la famille, s'investir dans d'autres chantiers leur est parfois difficile. Par ailleurs, l'exiguïté des logements est un frein pour favoriser la démarche collective et l'entraide. L'intervenante a souligné les effets de la participation d'étudiants à capital social et culturel élevé. Leur présence permet une mise à distance entre l'animateur et la famille, par sa représentation d'intellectuel, sa présence dans le chantier revalorise le travail du chantier. Néanmoins cette présence peut avoir tendance à diminuer l'entraide. Une autre difficulté a été évoquée : si l'association demande une participation à chaque famille, les familles étant dans de grosses difficultés financières, il y a souvent des impayés, ce qui nécessite pour l'association une réflexion sur cette question. En outre, il a été remarqué que si ce type d'intervention avait toute son utilité, **la question d'une politique globale de réduction du logement indigne demeurait entière.**

Les participants à la réunion ont enfin souhaité savoir s'il y avait des moyens de mesurer le travail effectué, notamment par le biais de la baisse des factures. La coordinatrice de l'association Ecopolenergie a rappelé qu'il fallait se méfier de l'évaluation quantitative et qu'une augmentation de la facture ne signifiait pas nécessairement une augmentation volontaire de la consommation, mais par exemple l'arrivée dans le foyer d'un nouvel appareil électroménager ou l'accueil d'autres membres de la famille.

↔ Extraits des interventions et des échanges en plénière

« Comment procédez-vous, qui finance cet accompagnement ? »

Des conventions sont signées avec les CAF de Marseille et Aix, avec le Conseil général 13 et la politique de la ville de Marseille. Les Compagnons Bâisseurs de Provence essaient de promouvoir l'ARA sur chaque territoire en réunissant l'ensemble des financeurs potentiels autour d'une même table.

Sur la procédure d'accompagnement : les travailleurs sociaux orientent les familles, les objectifs sont définis collectivement et un suivi se fait dans des comités techniques sur chaque territoire. Ce maillage partenarial local est primordial pour la réussite des projets.

« Dans les logements dits indignes et dont le réseau électrique n'est pas aux normes, qui et quelle type d'intervention des CB ? »

Une médiation s'instaure avec le propriétaire. Les CB souhaitent développer ce volet médiation, mais il faut nécessairement un accompagnement juridique : les CB bénéficient des compétences d'une juriste au sein de la structure.

Sans médiation avec le propriétaire nous ne pouvons pas envisager d'amélioration du bâti qui incombe aux propriétaires »

« Quels sont vos liens avec le PADES (programme auto production et développement social)? »

Les CB ont souvent travaillé avec le PADES mais actuellement la collaboration est difficile, notamment au niveau des relations chercheurs/ opérateurs.

« Comment se passe le diagnostic avec les familles ? »

Toute la famille est sollicitée, ce qui parfois permet de remobiliser les liens entre les membres de la famille qui n'ont aucune activité en commun.

Les publics accompagnés sont principalement des familles monoparentales, et travailleurs pauvres. Beaucoup de jeunes adultes mènent le chantier jusqu'au bout et les enfants donnent souvent un coup de main.

Au démarrage il faut démystifier certains usages qui peuvent paraître impossibles pour certains (par ex la perceuse pour les femmes) et remobiliser les savoirs faire. L'enjeu qu'une femme prenne un pinceau est très important en terme de dignité, de revalorisation et pour démystifier certaines représentations sur les tâches réservées aux hommes.

« Qui peut solliciter les CB ? »

Nous avons une limite d'intervention régie par les conventions. Pour les familles qui ne rentrent pas dans les cadres fixés par la convention, il est possible de monter un chantier bénévole.

Les critères pour bénéficier d'un accompagnement sont fonction du secteur géographique, si le demandeur est bénéficiaire du RMI et pour les personnes inscrites dans un parcours d'insertion.

« Les techniciens des CB sont-ils formés ? » oui. Ils suivent également une formation qui les habilite à fournir des diagnostics.

« Pour aller plus loin que du simple bricolage, comment peut-on faire pour faire réagir les propriétaires, les bailleurs les institutions et passer à une politique plus ambitieuse de rénovation thermique ? »

Des dispositifs peuvent être mis en place si nécessaire : médiation propriétaire/locataire, mobilisation d'un fonds d'aide aux travaux par exemple, faire appel aux médias.... Le suivi des familles permet aussi d'aller plus loin sur l'amélioration du bâti.

« Avez-vous essayé de vous rapprocher des services logement des collectivités pour diversifier vos financements ? »

Une convention avec le conseil régional PACA est en cours. Nous travaillons également en partenariat avec des communes comme St Maximin (83) dans le cadre d'ateliers de quartiers et sur Vitrolles (13) dans le cadre de chantiers d'insertion pour professionnaliser les professionnels du bâtiment.

« Quelles est durée moyenne d'un chantier et quels freins rencontrez-vous ? »

En moyenne un animateur réalise 13 chantiers par an répartis sur 200 jours (environ 2 chantiers en même temps). Les difficultés récurrentes sont sur les actions collectives. Dans les ateliers de quartiers les familles monoparentales et parents travailleurs pauvres sont difficiles à mobiliser, car leur demande de temps en plus qu'ils n'ont pas forcément pour se mobiliser sur des séances collectives. La dimension collective prend tout son sens si elle est ancrée sur des structures du quartier type associations de quartier, centre social...

Un autre frein est l'exiguïté des logements qui rend difficile l'intervention en trop grand nombre et ne permet pas de mobiliser l'entraide des voisins par exemple. La présence de volontaires européens (dispositif SVE) est très bien perçue par la famille, le jeune européen n'ayant pas

forcément plus de compétences que la famille elle-même cela met tout le monde sur un pied d'égalité dans la réalisation des travaux.

Nous avons beaucoup d'impayés de la part de familles suivies. Pour autant, nous tenons à maintenir une participation financière de la famille de façon à renforcer l'engagement, responsabiliser et ne pas renforcer l'assistanat.

Y a-t-il un travail d'évaluation sur la réduction des factures après les travaux ?

Les familles sont sensibilisées, il y a un travail sur la compréhension des factures, expliquer aux familles comment elles peuvent auto-contrôler leurs consommations.

2 Les fonds sociaux d'aides aux travaux : l'expérience de l'ADIL 26 (Philippe Bouchardeau)

Dès 1995, le département de la Drôme a pu bénéficier de Fonds d'aide aux travaux pour les économies d'énergie. Il s'agissait alors d'**aider notamment les propriétaires occupants et les bailleurs privés**. Il a été rappelé que l'ADIL 26 avait participé au Manifeste Energie Précarité, et qu'il bénéficie à ce jour d'un financement PUCA, ANAH dans le cadre de l'appel à projet PREBAT. Le travail s'oriente en particulier à l'heure actuelle sur les primo-arrivants.

Il a été rappelé quelques données socio-économiques : **le taux d'effort des ménages entre 1998 et 2002 a augmenté de 22% dans le parc public quand il augmentait de 60% dans le parc privé sur la même période**. Les expulsions locatives augmentent. L'augmentation des charges participe de l'appauvrissement des ménages les plus pauvres. En effet les loyers, entre 2000 et 2006, ont augmenté de 20%, les charges de 26,5% alors même que les factures de GDF ont augmenté de 24,5% et d'eau de 16%, ce qui n'est absolument pas proportionnel à la hausse des revenus des ménages.

Dans la Drôme, les Fonds d'aide aux travaux sont financés par la CAF, le Conseil Général, l'ADEME et la Région Rhône Alpes.

La démarche a permis une centaine de visites dans le parc privé et **40 dossiers de travaux ont été réalisés**. L'intervenant a souligné une **demande forte des propriétaires occupants** et des difficultés à agir dans le locatif privé. A ce titre, des actions de médiation avec les propriétaires ont été réalisées. L'objectif est donc de **repérer les ménages qui pourraient bénéficier d'un Fonds d'aide aux travaux** et d'effectuer des visites conseil. **La réhabilitation est donc au cœur du projet plus global**, qui serait d'organiser de la synergie pour que les acteurs du monde économique, social et environnemental travaillent ensemble.

Les participants dans l'assemblée ont souligné les difficultés rencontrées pour faire en sorte que les propriétaires non occupants réalisent les travaux d'amélioration. Ils n'y trouveraient guère d'intérêt : ne résidant pas dans le logement, ils ne bénéficient pas d'une hausse qualitative du confort

de vie, alors même qu'ils en sont les financeurs. Quels moyens mettre donc en place pour réaliser ces travaux? La question de la médiation a été à nouveau au centre de l'attention : grâce à la médiation entre propriétaires et locataires, les acteurs parviennent parfois à trouver des terrains d'entente afin de mobiliser conjointement propriétaires et locataires. Par ailleurs, l'intervenant a précisé qu'il existait des moyens coercitifs vis à vis des « propriétaires indécents », auprès notamment des services municipaux, puis des élus et du procureur de la république. Mais ceux-ci sont lourds à mettre en œuvre.

Les aides de l'ANAH, liées à un niveau de performance énergétique, peuvent aussi constituer un argument incitatif. En outre, la question reste entière quant aux bailleurs publics : comment les mobiliser sur cette question?

Ainsi, le fonds d'aide aux travaux présenté par l'ADIL 26 s'adresse désormais pour les raisons évoquées ci-dessus prioritairement aux propriétaires occupants, et aux locataires avec lesquels la médiation avec le propriétaire est possible, via une médiation énergie. Une trentaine de dossiers sont traités annuellement pour chaque cas. Néanmoins, la problématique des propriétaires occupants en difficulté a été mise en avant dans ce débat, mais aussi plusieurs fois pendant la journée. Ce type de public est, d'après les professionnels de terrain, très peu habitué à solliciter les services sociaux, il y aurait donc un problème de repérage vis à vis d'eux.

La démarche de l'ADIL 26, dans le cadre du Fonds d'aide aux travaux, s'est adressée à des publics résidant en logement diffus individuel, l'intervenant ayant souligné la faible présence de copropriétés dégradées dans la Drôme. Par ailleurs, il a précisé que l'association n'était pas en mesure de traiter la masse de dossiers. Une dernière difficulté posant de véritables **enjeux de fonds relatif à la question du repérage des publics, concerne l'accès à des fichiers (FILOCOM)** qui croisent des données sur les logements et les impôts. Ainsi, l'accès à ces fichiers permet un repérage des publics tout en posant des questions d'ordre éthique sur la violation des informations personnelles.

↔ Extraits des interventions et des échanges en plénière

« **Existe-t-il un réseau des ADIL qui travaille sur ces questions de précarité énergétique ?** »

Les ANIL (niveau national) sont peu positionnées sur l'énergie. Quelques ADIL sont porteuses d'un espace info énergie et donc ont cette compétence. Un groupe de travail régional (Rhône Alpes) s'est constitué pour voter un fonds dans le cadre du plan énergie.

« **Quels sont les types de logements concernés, quels types de travaux ?** »

Les logements diffus, l'habitat individuel, assez peu de copropriétés. Les travaux concernent principalement les menuiseries, l'isolation des combles, la mise en place de poêles à granulés. On rencontre des difficultés sur certains systèmes de chauffage car la définition d'un logement décent est assez floue.

« **Pourquoi il y a si peu de dossiers ?** »

Il y a un manque de moyens humains et financiers. On rencontre également des difficultés en matière de médiation avec les propriétaires bailleurs. Nous n'avons pas les moyens de lancer une grande campagne de communication vers les propriétaires occupants pour mieux faire connaître ce dispositif. Concernant les propriétaires bailleurs, il est difficile d'aller au bout des dossiers, on en sort environ 2 sur 8, ce qui demande une énergie énorme.

3 Améliorer le bâti en habitat social: l'expérience de la Logirem (Jean-Michel Brethes)

La société Logirem, dont l'actionnaire principal est la caisse d'épargne, possède **20 000 logements d'habitat social sur PACA et Corse**. A ce titre, elle possède des agences qui proposent des services aux locataires, veillent à la tranquillité de vie et proposent une charte qualité.

Sur le parc de la Logirem, 60% des locataires touchent l'aide au logement (APL), le montant moyen étant de 240€ par foyer.

La LOGIREM a réalisé quelques travaux sur la cité de la Bricarde à Marseille, notamment la démolition d'un immeuble ou la réhabilitation de l'ensemble des réseaux de chauffage en ZFU. Elle construit à ce jour un projet afin de diminuer les charges des locataires. La démarche pourrait se résumer par la suivante : **puisque'il est difficile d'agir sur la baisse des loyers, agissons par une amélioration technique des équipements sur la baisse des charges**. Travailler sur la dimension énergétique de l'habitat participe de cet objectif. Ainsi, la Logirem a participé auparavant à diverses actions allant dans ce sens: remplacement des menuiseries dans les logements de la cité, mise en place dans un local d'une zone commerciale d'un point d'information sur les consommations d'énergie dans le but de former les acteurs locaux et le public aux gestes économes.

Des travaux plus conséquents ont été entrepris pour optimiser les flux : création d'une sous station pour améliorer le chauffage, un rééquilibrage des colonnes d'eau et un fractionnement des circuits d'eau pour un meilleur repérage des fuites.

Pour construire le projet de baisse des coûts des charges pour les locataires, la Logirem a mis en place une **expérimentation sur 20 logements test** : installation d'ampoules à basse tension, kit

économie d'eau, remplacement des robinetteries par des robinetteries économes. Ces dispositions ont permis une **baisse des consommations d'eau de 20%**, le remplacement des chaudières a permis de **baisser la consommation de gaz de 10%**.

Pour dépasser la phase expérimentale et permettre de diffuser l'expérience à une plus grande échelle, il faut développer les partenariats avec les fournisseurs d'énergie, les associations spécialisées dans la mobilisation des habitants, sur l'action sociale, sur la maîtrise de l'énergie.

Ainsi, l'objectif affiché de cette démarche est, par de « petits travaux » (pas de travaux sur le bâti comme l'isolation par exemple), d'afficher un signe clair, lisible et visible de la baisse des factures énergétiques ; de permettre une baisse des charges, et de la somme globale allouée chaque mois par les locataires aux bailleurs comprenant loyers et charges. **Une telle démarche est rendue possible par une augmentation légère du loyer compensée par une baisse plus importante des charges**. Ainsi les économies d'eau permettraient par an et par locataire d'économiser sur l'année 130 euros, les ampoules à basse consommation 10 euros, les économies d'électricité 50 euros, et les nouveaux contrats d'entretien robinetterie 241 euros. Au total, **les économies collectives réalisées par la mise en place d'un tel dispositif permettraient de baisser les charges de 25 euros par mois et par locataire**.

Le coût total de ce projet est de 3,3 millions d'euros, et, la société d'économie mixte dispose de 1,8 millions de fonds propres. Il lui faut alors trouver les financements pour réaliser un tel projet

↔ Extraits des interventions et des échanges en plénière

« Qu'en est-il de l'isolation du bâti ? »

Dans les logements neufs nous appliquons le label Haute performance énergétique qui permet une réelle diminution des besoins en chauffage.

Pour les opérations de réhabilitation nous attendons les décrets d'application de la loi Grenelle.

En matière d'isolation par l'extérieur la grosse difficulté se pose pour les façades avec pignon.

Il est aussi important pour nous de partager en interne les différentes expériences positives menées par les collaborateurs logirem.

« Pour résoudre les problèmes d'isolation par l'extérieur, ne peut-on pas envisager la mise en place de vérandas ? »

C'est réalisable sur des balcons à taille limitée. Pour des balcons plus grands ça demande plus d'entretien et les travaux sont plus chers c'est donc plus difficile à mettre en place.

« Comment impliquez-vous la population du quartier dans la réalisation des travaux ? »

C'est une obligation dans les dossiers ANRU : 5% du volume horaire des travaux est réalisé sous forme de chantiers d'insertion avec la population. La logirem a décidé d'aller plus loin en élargissant cette norme à toutes les zones en ZUS. Nous travaillons également étroitement avec les régies de quartier (exemple de la Bricarde). Cependant leur développement est compromis tout d'abord parce qu'elles entrent en concurrence avec d'autres prestataires privés mais aussi car à la base ces structures sont créées pour être un tremplin vers l'insertion professionnelle des populations, un sas vers l'emploi, hors les salariés des régies y font souvent carrière, le rôle de tremplin n'est alors pas assuré...

« On a pu voir au cours des dernières journées que l'implication des bailleurs était loin d'être simple. La Logirem semble avoir dépassé certains freins, qu'est ce qui a motivé la Logirem d'aller plus loin ? »

C'est grâce à l'implication des hommes et des femmes de l'entreprise. La Logirem est le seul bailleur à posséder une fondation et un pôle qualité de vie.

Dans ce cadre, différentes initiatives sont soutenues : des projets sportifs, culturels, jardins familiaux, autoproduction et entretien d'espaces verts Ces projets expérimentaux au départ et portés par un collaborateur sont ensuite élargis à l'ensemble du parc.

La Logirem donne beaucoup d'importance à l'aspect social de la vie d'un quartier. En effet, c'est une condition indispensable pour un maintien du bâti.

Parfois il faut arrêter de faire de l'acharnement thérapeutique mais plutôt envisager une vision globale.

Synthèse des ateliers

Il est proposé aux participants d'approfondir en ateliers les échanges. L'animateur rappelle les questions posées lors de la journée précédente, les freins et leviers déjà identifiés pour aller vers des pistes de propositions concrètes.

1 L'Autoréhabilitation accompagnée

Rappel des questions posées lors de la journée précédente :

Qui pourrait financer des actions d'autoréhabilitation sur votre territoire?

Qui pourrait suivre et animer ce dispositif?

Quels bénéficiaires, comment les repérer et sur quels critères ?

A partir de ces questions, les participants pointent un certain nombre de freins et leviers :

Freins	Leviers / propositions d'actions
L'Autoréhabilitation accompagnée (ARA) peut conduire à valoriser le bien d'un propriétaire qui s'avère par ailleurs indélicat (marchand de sommeil...)	Le fait d'adhérer à l'association qui porte le projet permet de régler les problèmes de responsabilité mais le problème reste entier pour les travaux de 1 ^{er} œuvre
Aux vues de ses modes de financement, elle ne peut s'adresser qu'à des locataires (à vérifier).	Il apparaît important de valoriser, essayer l'expérience des CB qui a beaucoup travaillé à la formalisation du dispositif, sur les questions d'évaluation...
Elle ne répond pas à la principale demande des ménages en situation de logement insalubre, qui est d'en changer	Il semble nécessaire de rapprocher davantage les thermiciens, des acteurs sociaux
L'ARA ne peut qu'agir sur ce qui relève de la charge du locataire, c'est-à-dire sur de petits éléments de confort . A nouveau, en l'absence d'implication du propriétaire, l'essentiel du problème (isolation du bâtiment...) ne peut être abordé	La fondation Abbé Pierre peut faire bénéficier les propriétaires-occupants de microcrédits
L'ARA ne peut concerner des habitants âgés (ou invalides), trop fragiles physiquement pour participer aux travaux.	La fondation de France paraît aussi intéressée par cette démarche et serait susceptible de la soutenir
Les publics migrants (primo-arrivants, sans papiers) ont-ils accès à ce dispositif ?	Le Conseil Régional Paca paraissait aussi intéressé pour soutenir davantage ce dispositif
Quid de l'ARA non accompagnée, et donc non financée ? Comment soutenir les « bricoleurs indépendants » ?	Des participants se sont dits intéressés par un groupe de travail interne au RREP , qui pourrait essayer de dégager du temps de travail sur cette question
Problème de la faiblesse du nombre de structures impliquées dans l'ARA, notamment dans la région.	Nécessité d'un appui massif des pouvoirs publics et un assouplissement des réglementations pour favoriser l'essaimage de ce dispositif sur tous les territoires
Pas de couverture de tous les territoires.	Former des acteurs relais pour essayer
	Une réglementation d'encadrement des loyers au regard du niveau de confort

2 Les fonds sociaux d'aide aux travaux

Rappel des questions posées lors de la journée précédente :

Qui pourrait financer un fonds social d'aide aux travaux?

Qui pourrait suivre et animer ce dispositif?

Quels bénéficiaires, comment les repérer et sur quels critères?

Freins	Leviers / propositions d'actions
le problème majeur déjà soulevé, en région PACA, est, qu'il n'y a pas de Fonds sociaux d'aide aux travaux	Un des participants à l'atelier, correspondant Solidarité à EDF (Michel Cristiani) a évoqué la volonté pour EDF de mettre en place un tel fond à destination de 60 familles dans le cœur de ville de Toulon. Le montant du budget s'élèverait à 50 000 euros au total. Le projet est en cours, associant la fondation abbé pierre et EDF, de manière ferme et définitive à ce jour, dans l'attente d'une association avec le conseil général du Var.
difficultés pour mettre en place un tel fond. En effet, le cloisonnement des services (solidarités et habitat) au conseil général par exemple est tel que mener à bien le projet et l'ensemble des partenaires est fastidieux.	Les participants ont suggéré à ce titre, de solliciter la fondation de France qui dans son dernier appel à projet encourage les fonds sociaux d'aide aux travaux.
	Les publics visés sont, les locataires. Là aussi, la nécessité d'élaborer une négociation entre propriétaires et locataires a été mis en avant. Celle-ci permet lors d'un accompagnement de convaincre le propriétaire de faire des travaux. Dans le cas du projet présenté par EDF, les bénéficiaires seraient des personnes repérées par les travailleurs sociaux, notamment grâce au FSL.
ce mode de repérage suscite à nouveau des interrogations, notamment du point de vu de la confidentialité des données .	Un autre moyen de repérage des publics a été mis en avant: chaque année Edf envoie au Centre Communal d'Action Sociale, un bilan des personnes qui bénéficient du tarif social , des impayés d'énergie et des coupures pour l'année en cours. Il existe donc à disposition des travailleurs sociaux, ou de toute personne qui souhaiterait contacter un tel public un moyen de repérage.
	Dans la Drôme, un des moyens de toucher les personnes en situation de précarité énergétique s'effectue par le biais des dossiers dans les commissions sociales de l'habitat repérés par les bailleurs.
	nécessité de suivre les familles a minima une fois par an, afin d'étudier les économies d'énergies et les consommations par secteur.
	L'organisation de réunions conseils est un bon moyen de mener l'accompagnement.
	Afin de trouver des financements : demander des aides à la pierre .

3 Améliorer le bâti en habitat social: le cas de la société Logirem

Rappel des questions posées lors de la journée précédente :

Comment développer les actions sur le volet énergétique?

Avec quelles sources de financement ?

Quelles structures sont en mesure d'accompagner les bailleurs sur le volet énergétique dans l'amélioration du bâti ?

Freins	Leviers / propositions d'actions
il règne une grande inertie dans le secteur du bâtiment : sans pression de la maîtrise d'oeuvre, on construit trop souvent selon des procédés classiques.	Mettre en place des formations pour développer la qualification de la main-d'œuvre
	D'où l'importance des procédures de certification, tels que le label Bâtiment Durable Méditerranéen (PRIDES) porté par Envirobot (qui a un centre de ressources à l'Arbois). Il permet de labelliser des projets et des formations et plus généralement de mener une activité de sensibilisation.
	Une autre dimension importante est celle du suivi dans le temps , bien au delà de leur installation, de l'usage de nouveaux équipements. Il s'agit autant d'un suivi social que technique et les associations locales y jouent un rôle essentiel.
	Concernant le rôle des habitants , un des participants a esquissé un parallèle avec les années 1970 ou, à la suite de la première crise pétrolière, nombre des problèmes environnementaux actuels étaient déjà abordés. Il a souligné l'importance de procédures "bottom-up" où les initiatives viennent des habitants, de "la base" ou encore les possibilités ouvertes par des équipements collectifs tels que des buanderies communes
D'autres personnes ont souligné les difficultés rencontrées de faire effectivement participer les habitants réticents, par exemple, à participer aux réunions	Faire appel aux associations locales de quartiers, capables par exemple de surmonter des problèmes de langue.
Quant aux conditions pratiques de réalisation , un participant a souligné le caractère possiblement paralysant d'exigences environnementales excessivement élevées, d'une barre mise trop haut.	nécessité de ne pas dissocier l'aménagement concernant l'énergie à proprement parler et les autres aménagements – tels par exemple que des locaux à vélo qui facilitent aussi des pratiques économes en énergie

Qu'est-ce que le Réseau Régional Energie & Précarité (RREP) ?

Les objectifs du RREP

Ce projet de réseau s'inscrit dans la continuité du travail mené depuis 5 ans par les associations Ecopolenergie et Le Loubatas. Ce travail de terrain a permis de souligner la nécessité de rassembler les différents acteurs oeuvrant sur cette thématique et de donner une cohérence aux multiples initiatives. Dans ce contexte, le Réseau RREP a été mis en place pour :

Capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées sur la Région PACA pour élaborer un programme d'actions opérationnelles et améliorer de façon générale la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques publiques

Les membres fondateurs et animateurs du RREP

Les associations ECOPOLENERGIE et le CPIFP Le Loubatas (animation du réseau) se sont associées à un laboratoire de recherche du CNRS, le SHADYC (porteurs du projet) (Sociologie histoire et anthropologie des dynamiques culturelles).



Les partenaires

L'ANAH, l'ADEME et le PUCA ont retenu ce projet dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2007 "CONSULTATION DE SOUTIEN A L'INNOVATION REDUCTION DE LA PRECARITE ENERGETIQUE"



Le Fonctionnement

Les professionnels qui souhaitent s'engager dans une démarche collective pour avancer sur cette problématique peuvent devenir membre du RREP pour :

- Participer à des groupes de travail thématiques
- Echanger des expériences et des informations lors de journées annuelles
- Recevoir la newsletter trimestrielle qui fait, en partie, le lien entre les membres du réseau.
- Faire partie de la liste de discussion qui sert d'espace de débat et d'enrichissement mutuel au sein du réseau.

Ces outils d'animation de réseau seront enrichis par les enquêtes de terrain de l'équipe de chercheurs du SHADYC.

Les liens inter réseaux



Le RREP s'inscrit dans le réseau national RAPPEL (*Réseau des Acteurs de la Précarité et de la Pauvreté Énergétique dans le logement*).

<http://www.precarite-energie.org/>

Organisation du RREP

Pour répondre à la nécessité de privilégier les moments d'échanges, les travaux prévus se présenteront sous la forme de journées thématiques incluant des réflexions par groupe sur différents thèmes identifiés à partir de témoignages d'expériences.

Fonctionnement des groupes de travail

Les membres du RREP ont la possibilité de s'investir dans un ou plusieurs groupes de travail.

Il est prévu que les groupes de travail se réunissent deux fois par an par thème (sont prévus trois thèmes), soit au total six rencontres thématiques. A l'issue de chaque rencontre, un compte rendu sera transmis à l'ensemble des membres du RREP.

Outils d'échange

Outre ces moments de rencontres, les membres peuvent échanger à distance grâce à :

- un espace de discussion et de partage de fichiers : <http://groups.google.com/group/reseau-regional-energie-precarite>
- la liste de discussion : reseau-regional-energie-precarite@googlegroups.com

Pour être membre du RREP il suffit d'avoir participé à une des journées d'échange, et, ou groupe de travail et de valider votre inscription au Google Group « Réseau régional Energie Précarité »

Les journées d'échange

Les journées d'échange qui ont lieu une fois par an, permettent aux groupes de travail de présenter leurs propositions d'actions, de les faire valider par l'ensemble des membres du réseau.

Lors de ces journées, des professionnels témoigneront de leurs expériences, ce qui a fonctionné ou non, les leviers d'actions possibles, les contraintes et freins à prendre en compte, etc.

Réseau Régional Energie & Précarité
Fédérer et mettre en relation les acteurs du logement, de l'action sociale et de l'énergie

Objectifs

Etapes

Outils

- Définir collectivement le phénomène de précarité énergétique en PACA
- Capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées en PACA
- Elaborer collectivement un programme d'actions opérationnelles en région PACA

Journée de rencontre
du 2 juillet 2008

Groupes de travail
2 réunions/an/ thème

Journées d'échanges
1/an
Présentation des travaux des groupes de travail
Intervenants extérieurs

Programme d'actions

- Performance énergétique du bâti *
- Les outils d'information et de sensibilisation *
- Optimisation des consommations énergétiques des ménages *

* : les thèmes des groupes de travail peuvent évoluer selon les besoins des membres du réseau

Echange
Liste de discussion, partage de fichiers

Information, Communication
Newsletter Trimestrielle

Savoirs
Étude ethnographique
Observations *in situ* auprès des familles
Entretiens avec des professionnels

AMELIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES